

ATTESTATION DE COMPÉTENCE POUR LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES PAR THERMOGRAPHIE INFRAROUGE

À l'issue du Jury qui s'est tenu le **17/10/08**

le CNPP atteste que **M. MERLE Xavier**

*a satisfait au contrôle de l'acquisition des connaissances
lui permettant de réaliser ces opérations
suivant les dispositions du document technique APSAD D19*

Examen final réussi,
le **17/10/08**

Validité : voir au verso



Le Délégué Général,
Benoît Clair



Cette attestation de compétence ne se substitue pas à une habilitation électrique en cours de validité nécessaire pour le contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge conformément au document technique APSAD D19.

«CNPP Entreprise, filiale du CNPP, a obtenu la qualification OPQF et la certification ISO 9001 : 2000»